N° 1 — 19e Année

CINQ CENTIMES LE NUMERO

Mardi 1er Janvier 1902

REDACTION :
ROUBAIX, rue de la Concorde, 7 (près la place de Trichon).
TOURCOING, rue Varte, 58

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . 0 fr. [illegible]
RECLAMES . . . . 0 fr. [illegible]
FAITS DIVERS . . . 0 fr. [illegible]
LOCALES . . . . 1 fr. [illegible]

Les annonces peuvent rester [illegible] du Journal à Paris, chez [illegible], 30, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° [illegible] | A TOURCOING : N° [illegible]
A LILLE : N° 57

Nos Ateliers étant fermés à l'occasion de la Nouvelle Année, l'Avenir de Roubaix-Tourcoing ne paraîtra pas demain.

Opinions Centre-Gauche

Il y a longtemps, bien longtemps, c'était, je pense, sous le règne de Louis-Philippe Ier, roi des Français, on disait : la France est Centre-Gauche.

Le Centre-Gauche était un Parti, un grand Parti, il semblait, au effet, correspondre à une moyenne de l'opinion publique.

Mais ce Parti est allé sans cesse diminuant, comme la peau de chagrin de Balzac ; ceux qui le composaient se réduisaient par voie de sélection successive, et cette superbe élite en est arrivée à pouvoir tenir sur un coupé.

Pour employer une autre métaphore, sur les rives du parlementarisme on remarquait quelques riches et brillantes épaves : ce sont les rares témoins qui rappellent l'existence du Centre-Gauche.

On a oublié le mot qui avait fait fortune au temps de la Monarchie de juillet. Précédemment Royer-Collard avait dit : « La Démocratie coule à pleins bords ». Ce mot, qui n'était qu'une prophétie, est maintenant le seul qui doit sobriété, le seul qui corresponde à une réalité.

Si le Centre-Gauche n'est plus un Parti et passe à l'état de souvenir, il y a des hommes qui feraient partie d'un Centre-Gauche, qui ont des opinions centre-gauche.

Parmi ces hommes, le plus éminent est certainement M. Ribot. C'est un orateur qui possède presque toutes les qualités du parfait orateur, y compris la dose si rare de l'improvisation, don dangereux pour ceux seulement qui ne sont pas soutenus par une préparation générale intense, un travail antérieur considérable, une science vaste et une longue expérience.

M. Ribot a fait de nombreuses expériences ; il a tuit l'expérience du pouvoir, comme président du Conseil. Il est à même de faire profiter un Parti de ses successives sanctions : Il a depuis longtemps déjà les qualités d'un chef ; il ne lui manque que des troupes.

Ce ne sont pas les approbations, les applaudissements, la louange sous toutes ses formes, qui lui font défaut. Ah ! si tous les approbateurs étaient des partisans, le Centre-Gauche serait ressuscité. Mais le grand orateur est comme sur un îlot, isolé avec quelques amis qui la consolent de cet isolement, contemplant à droite ceux qui le trouvent trop modéré, encore trop républicain, à gauche ceux qui la jugent définitivement compromis par les réactionnaires.

M. Ribot est maintenant académicien et les doctes entretiens qu'il pourra suivre avec ses confrères de l'habit vert ne lui laisseront plus apercevoir que dans la pénombre les temps héroïques de sa carrière parlementaire, le temps, par exemple, où il menait la campagne contre Gambetta, le dictateur. Dans ce réponse au récipiendaire, M. Paul Deschanel en a parlé, et en n'est pas le passage le moins savoureux de son discours.

Après l'affaire de Lang-Son, M. Ribot, avec d'autres, s'est jeté sur Jules Ferry, sans vouloir davantage discuter avec lui. L'homme des lois scolaires, de la Tunisie et du Tonkin, a dû se retirer.

Plus tard, M. Ribot, devenu à son tour chef du Gouvernement, est tombé, malgré bruyamment, mais assez malheureusement sur la question des chemins de fer du Sud.

Après les élections de 1898, qui avaient mis sur le fiche le cabinet Méline, ce ministère qui avait fait tant de mal au parti républicain et tout spécialement aux républicains modérés, beaucoup d'hommes politiques tournèrent les yeux vers M. Ribot, voyant en lui le successeur désigné de M. Méline.

S'il avait suivi d'affectueux conseils, de sympathiques suggestions, au lieu de s'en rapporter aux indications d'amis plus rapprochés dont il fut toujours se défier, il est probable que, par la force des choses, M. Ribot aurait de plus en plus dévié vers le courant démocratique et serait devenu, non plus Centre-Gauche, mais chef du Parti de Gauche. Il aurait envoyé une campagne violente d'injures, de dénigrement et d'outrages de la part des nationalistes, ses admirateurs d'aujourd'hui, qui surnient chamé qu'il était vendu à l'Angleterre.

Mais M. Ribot a révélé au monde qu'il n'était pas ambitieux, ou du moins qu'il ne se servait pas, au profit de son ambition, de moyens vulgaires. On ne lui demandait que le silence, et après certaines déclarations publiques de lui pendant la période électorale, se taire, rester neutre paraissait aussi facile qu'indiqué.

Le grand orateur n'a pas voulu garder le silence, il a voulu parler ; il est monté à la tribune pour défendre M. Méline et sa politique. Il n'est pas revenu président du Conseil... mais il est de l'Académie.

Aujourd'hui, M. Ribot donne encore des remarquables consultations à la tribune. Il trouva que le Pape a tort et que le Gouvernement actuel a tort également. Il voudrait un arrangement, mais il ne veut pas bien exactement lequel.

Voilà la nuance Centre-Gauche.

L'orateur a affirmé que le Gouvernement se voyait dans une impasse si croyait pouvoir en sortir :

— « Vous faites, a-t-il dit, permettre des Associations aux termes de la loi de 1901. »

Et M. Briand a alors interrompu en faisant cette observation :

— « Parce que la Droite et vos amis l'ont demandé. »

D'après le compte rendu analytique, M. Ribot aurait répliqué :

— « Mes amis ne vous ont rien demandé ! Si vous faites ce que la Droite et mes amis demandent, je vous demande de retirer un projet de loi ».

Ce n'est même plus une opinion Centre-Gauche.

MAXIME LECOMTE,
Sénateur du Nord.

La Politique

Le cléricalisme remue de nouveau.

On pouvait le supposer mort, mais il paraît qu'il lui reste encore quelques bribes de vitalité. La preuve en est qu'on a découvert une bande de douze particuliers, cachés dans les montagnes, et se préparant à marcher sur Madrid.

Le roi Alphonse XIII n'a qu'à bien se tenir !

En même temps, des manifestations colossales sont organisées dans les provinces cléricales par les congrégations et leurs amis, afin de rendre impossible la future loi réglant sur des bases nouvelles, plus conformes à l'esprit moderne, les rapports de l'Eglise et de l'Etat. Ces manifestations, comme toujours, s'accompagnent des bagarres chères aux catholiques ardents.

Troubles dans la rue, tentatives de soulèvements armés là où le fanatisme et l'ignorance régnent toujours, tels sont les moyens chers aux cléricaux de tous les pays. En fait, les prétendus mouvements religieux auxquels il nous est donné d'assister cachent surtout des manœuvres politiques, et le cléricalisme se borne à appliquer, en Espagne, les procédés mis en usage par les réactionnaires français.

Vous voulez des désordres de la voie publique, des cortèges hystériques, des vociférations pieuses et des cantiques braillés par les voix aigres des douces dévotes. Si nous ne connaissons pas les bandes armées tenant la campagne, et renouvelant les exploits des chouans, c'est que « Grégoire, aujourd'hui, laisse son fusil au clou, estimant avoir mieux à faire et préférant labourer son champ. On ne trouverait pas, dans toute la Bretagne, et aussi dans les Mauges angevines, deux cents paysans pour suivre les hobereaux de la contrée.

N'accordons à tout le tapage clérical que l'attention qu'il mérite. La France achève de se libérer du joug romain ; l'Espagne et l'Italie suivront, et le jour n'est pas loin où l'histoire de l'Eglise deviendra véritablement l'histoire du passé.

Henry JAGOT.

ÉCHOS

Un étrange collier

A l'exposition de Chicago, parmi quantité d'autres objets rares et curieux, figurait un collier antique au monde, propriété fantastique d'un riche négociant de la ville. Ce collier sans pareil était composé de trois rangées d'yeux humains, parfaitement conservés, polis et enchâssés dans une merveilleuse monture d'or vierge.

Après l'exposition, ce collier excentrique fut acheté par une dame anglaise qui le céda plus tard à un gentilhomme russe.

Les yeux de ce collier ont été pris aux momies découvertes dans les sépultures des Incas du Pérou. Rien n'égale, dit-on, le charme et la douceur de cet étrange ornement.

Les rats à Paris

Combien de rats habitent le sous-sol de Paris ? Problème ardu, qu'il n'est pas facile de résoudre, ces animaux, de nature noctambule, ne se prêtant guère à un recensement, même quinquennal.

Un statisticien n'a pas reculé cependant devant les difficultés de la tâche, et il a procédé par voie indirecte. Il a calculé le nombre des rats détruits annuellement dans Paris, et du chiffre des morts il a conclu au nombre des vivants.

Or, ses recherches lui ont appris qu'on détruit chaque année, en chiffres ronds, 80.000 rats aux halles centrales, 25.000 dans les autres marchés, 120.000 aux abattoirs ; 50.000 sont tués par les bouchers, 300.000 par les épiciers, 100.000 par les tanneurs, 500.000 par les particuliers, 110.000 par les rafleurs dans les égouts, les caves et les rues ; 200.000 par divers poisons.

On arrive ainsi à un total formidable de 1.585.000 rats détruits en une année.

En estimant qu'il en reste au moins autant en vie, le statisticien conclut que la population circulante des rats parisiens atteint au minimum trois millions.

Le caviar et le choléra

Les amateurs de caviar apprendront, avec plaisir, que ce « hors-d'œuvre » ne saurait contenir de bacilles-virgules. Ce n'est pas qu'on n'y trouve diverses espèces de bactéries ; mais aucune n'est pathogène. Quant au bacille du choléra, il y meurt assurément, même quand on l'y sème en quantité... Le professeur Frankel, à qui nous devons ces détails, estime que cette action bactéricide de caviar à l'égard du bacille-virgule est due non seulement au sel, mais encore à la grande quantité de graisse qui entre dans la composition de ce mets russe.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Les Crèches Industrielles

La mortalité infantile. — La mère nourrice. — Les législations des races latines. — Intéressantes initiatives. — Remèdes pratiques

La question de la mortalité infantile continue à juste titre à préoccuper nos édiles, nous n'en voulons pour preuve que le renvoi à la Commission du travail, après déclaration d'urgence, d'une proposition déposée par M. Durand, député de l'Aude, relativement aux facilités à accorder aux femmes occupées dans l'industrie pour l'allaitement de leurs enfants.

Comme l'indique l'auteur du projet, la mort de nombre de jeunes enfants provient d'une alimentation défectueuse. Le lait de la mère est toujours pour eux le meilleur des aliments, aussi toutes les mesures susceptibles de faciliter l'allaitement maternel ont-elles pour effet de sauvegarder des existences.

Les chiffres fournis par les statistiques ne sont que trop éloquents, ils établissent d'une façon indéniable que la mortalité des enfants placés en pourrice est encore de 60 % supérieure à la mortalité générale des enfants.

Les villes industrielles et maritimes sont celles où la mortalité infantile est la plus grande ; c'est ainsi qu'à Rouen, le Havre, Reims, Calais, Troyes, Clichy, Saint-Denis, sur mille décès il y en a plus de deux cents d'enfants de moins de un an, qu'à Roubaix, Tourcoing, Lévin, Carmaux, la Ricamarie, la Grand'Combe, ce funèbre coefficient dépasse trois cents, qu'à Saint-Pol-sur-Mer il atteint le chiffre énorme de cinq cent neuf !

Des pareilles constatations appellent l'attention générale, nécessitent des mesures de défense, aussi paraît-il indispensable de faciliter à toutes les mères l'allaitement de leurs enfants. Sans doute les femmes qui, par crainte de perdre l'exiguïté de leur taille ou de flétrir la beauté de leur corps, se refusent à nourrir l'enfant dont elles n'ont pas pu toujours éviter la venue, resteront sourdes à tous les appels ! Celles-là ne nous intéressent pas, nous ne pouvons que les plaindre, car elles se privent, tout en se rendant indignes du beau nom de mère, le plus beau que puisse avoir une femme, des satisfactions infinies que goûte la mère nourrice de son enfant. A côté d'elles se trouvent de nombreuses femmes du peuple, vaillantes et courageuses, ignorantes de tout snobisme, prêtes à remplir leur devoir, mais placées par suite des conditions du travail dans l'impossibilité matérielle de nourrir leurs enfants.

La même situation se produit à l'étranger, elle attire également l'attention du législateur et nous pouvons voir les lois espagnoles, portugaises et italiennes donner aux mères la possibilité de continuer l'allaitement de leurs enfants après la reprise du travail, en leur assurant un repos spécial.

M. Durand signale dans son exposé que « certains industriels, trop rares malheureusement, notamment l'usine Menier à Noisel, sont entrés dans cette voie et ont réservé aux ouvrières qui nourrissent une salle spéciale où elles peuvent donner le sein à leur enfant. »

La crèche industrielle dans les grands établissements, avec faculté pour la mère nourrice d'allaiter son enfant sans avoir pour cela à subir aucune retenue sur son salaire, les repos spéciaux dans les petits, repos d'une demi-heure le matin et d'autant l'après-midi, tels paraissent les remèdes les plus propres à combattre le terrible fléau du dépeuplement.

Sans doute leur application n'est pas sans présenter certaines difficultés pratiques, elles ne paraissent pas insurmontables, aussi est-il nécessaire de signaler à l'opinion publique des mesures, qu'elle saura imposer quand elle en aura bien compris la nécessité.

BERTAL.

Comment mourut Gambetta

Après les lettres de Gambetta, publiées par la *Revue de Paris*, voici que la *Nouvelle-Revue*, dans son numéro du 1er janvier, raconte, d'après « un témoin », les détails de la mort du grand orateur. Nous en détachons le passage suivant :

Gambetta vient d'avoir avec son amie Mme Léon une petite altercation pour un motif des plus futiles, le renvoi d'un domestique. Les propos des deux amis s'énervèrent vite et Mme Léon, les larmes aux yeux, souffrant ce jour-là d'une nervosité plus irritable, eut un mouvement machinal, qui devait avoir des conséquences tragiques. Un armurier de Paris venait d'envoyer à Gambetta, dans une boîte, deux petits revolvers, dont la manœuvre et le démontage spontané avaient alors tout l'attrait de la nouveauté. Une de ces armes, chargée, demeurée en évidence sur le bureau, attire les regards de Mme Léon. Fébrile, décoiffée, elle saisit l'arme meurtrière en s'écriant que, puisque son ami ne l'aimait plus, elle ferait mieux de disparaître !

Son geste, exagéré sans doute, alarma la tendresse profonde de Gambetta. Déjà il s'en voulait à lui-même d'une querelle si futile. Il eut la vision subite d'un malheur, d'un accident grave, s'élança sur sa compagne avec une vivacité maladroite, étreignit la main armée du pistolet minuscule, en l'emprisonnant dans la sienne. La pression fit partir le coup et la balle, labourant et traversant la paume, blessa le tribun. Au bruit de la détonation, le cuisinière accourut et vit Mme Léonie Léon affolée, implorant à genoux son pardon devant l'ami immobile, un peu pâle, mais tout souriant déjà pour rassurer sa compagne.

Cette attitude fut plus tard le point de départ de bien des légendes, mais il ne doit en subsister plus rien. L'accident, banal, insignifiant par lui-même, désespérait son auteur involontaire. Il fallut toute la persuasive douceur de Gambetta pour rassurer un peu la pauvre femme.

Telle fut la cause qui obligea Gambetta à un repos forcé qui devait lui être fatal. Gambetta avait une sorte de fragilité intestinale qu'il soignait fort mal d'habitude, mais qui était devenue plus grave à mesure que son embonpoint l'étourdissait de jour en jour. Personne, en lui prescrivant l'immobilité que nécessitait sa blessure, n'avait songé à régulariser ses fonctions naturelles pour éviter les complications letales. Une obstruction intestinale détermina une perforation de l'intestin, à laquelle succomba le grand patriote.

SERVICE SPECIAL DE NOS TÉLÉGRAMMES

LE BUDGET AU SÉNAT

Incident à la commission des finances

Paris, 31 décembre.

La commission sénatoriale des finances, réunie sous la présidence de M. Magelin, s'entendu M. Caillaux, ministre des finances, sur les articles contestés de la loi des finances. M. Caillaux a besogné maintenu les prétentions de la Chambre et, à un certain moment, un vif incident s'est produit.

M. Caillaux s'est animé dans la discussion et son langage s'est ressenti de cette disposition d'esprit. Aussi le président de la commission lui a-t-il dit : « Il ne vous reste plus qu'à faire signer un décret supprimant le Sénat ».

Tous les membres de la Commission des finances prétendaient qu'on parait langage n'avait jamais été tenu en séance de la commission des finances.

Après cet incident, le calme est revenu et la commission a repris le cours de ses travaux.

Elle a diminué le chiffre d'intérêt des chemins de fer d'intérêt local jusqu'à concurrence de 1 million 900.000 fr.

Elle a en outre admis une indemnité de 649.700 fr. sur les dépenses de la guerre. D'autre part elle a rétabli dans l'article relatif aux imprimés une disposition qui porte de 350 à 500 grammes le poids des échantillons envoyés par la poste. Cette résolution procure une recette de 2 millions.

L'équilibre du budget est définitivement établi, ainsi qu'il ressort, par M. Gauthier, rapporteur général de Sénat :

Dépenses	3.833.641.223 fr.
Recettes	3.843.033.299 fr.
Excédent des recettes	9.392.076 fr.

Le Voyage du général Picquart

Toulon, 31 décembre.

Le général Picquart, ministre de la guerre, est attendu mercredi matin par le train de 7 heures 42, à Toulon. Il sera reçu à la gare par le préfet maritime et les généraux de division. Il s'embarquera immédiatement sur le croiseur cuirassé *Condé*.

Le ministre a exprimé le désir que les honneurs officiels ne lui soient pas rendus. Le lieutenant de vaisseau Gence, qui devait s'embarquer sur le *Condé* avec le ministre pour effectuer des expériences de télégraphie sans fil avec la Tour Eiffel, en partira pas, l'appareil étant en mauvais état et ne pouvant fonctionner normalement.

CONSEIL SUPÉRIEUR de la défense nationale

LA DEFENSE DE BIZERTE

Paris, 31 décembre.

Le conseil supérieur de la défense nationale s'est réuni ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

MM. Clemenceau, le général Picquart, Thomson, Pichon, Caillaux, Millès Lacroix, les chefs d'état-major de la guerre et de la marine, le général Brun, le contre-amiral Aubert y assistaient.

Le Conseil s'est occupé de la défense des colonies en général et de celle des côtes tunisiennes en particulier.

Le général Picquart a présenté un rapport où est exposé tout spécialement le projet tendant à introduire d'importantes modifications dans l'organisation du port de Bizerte. C'est d'ailleurs sur place de cette grosse question qui a décidé le voyage de ministre sur les côtes de Tunisie.

D'après le projet examiné, ce matin, d'importantes modifications doivent être faites dans le plan des fortifications qui devront protéger l'arsenal en construction.

La santé du shah de Perse

Téhéran, 31 décembre.

Le shah a repris des forces hier. Il a pu s'asseoir quelques heures ; cependant, il était très faible, n'ayant pas pris de nourriture solide depuis la veille.

Le shah et le prince héritier ont signé la Constitution hier matin à dix heures. Elle prévoit la formation d'un Sénat partiellement éligible et le contrôle financier par la Chambre.

Le prince héritier a aussi signé un document spécial par lequel il promet de ne pas dissoudre le Parlement actuel d'ici à deux ans.

LA SÉPARATION

LA LUTTE RELIGIEUSE

PREMIERS EFFETS

Le Secrétaire d'Etat de Pie X s'adoucit. — La générosité du Pape. — Attitudes diverses des Maires. — Un Evêque ferme lui-même une Église. — Un Archevêque provocateur des troubles. — Rouéries de Séminaristes. — Premiers appels sous les drapeaux. — Les manifestations à l'étranger

Le tempérament de M. Merry del Val

Rome, 31 décembre.

Le tempérament de M. Merry del Val semble s'améliorer depuis quelque temps. A la dernière réception des cardinaux, on a remarqué que le secrétaire d'Etat se montrait plus obséquieux envers ses collègues du Sacré-Collège, alors qu'auparavant il observait une tenue froide et compassée. Il se montre également plus aimable pour ceux qui se rendent chez le pape.

Que signifie ce changement d'attitude ?

La tiare de la ville de Paris

Rome, 31 décembre.

Un haut prélat du Vatican répondant à une allusion disant que Pie X, pour secourir le clergé français, n'hésiterait pas à vendre la tiare s'il le fallait, fit cette petite observation :

— Pourquoi n'a-t-on pas ajouté qu'il vendrait la tiare dont la ville de Paris fit présent à Léon XIII ? Le Vatican est rempli de présents venant de France. Je puis assurer que, réunis, ils formeraient un joli capital.

« Durant de longues années, les Français, même quelques-uns qui sont aujourd'hui dans le camp ennemi, furent très généreux envers le pontife. Vous voyez, on pourrait presque dire qu'ils prévoyaient les difficultés de l'heure présente et que, par avance, ils donnaient au pape les moyens matériels de les surmonter. »

Un Maire administrateur

Mâcon, 31 décembre.

Le maire de Grury (Saône-et-Loire), a envoyé au curé la lettre suivante :

Monsieur le desservant,

Le Conseil municipal, dans sa séance de ce jour, a pris une décision pour le jouissance du logement que vous occupez au presbytère, suite à la disposition de la commune par application de la loi de Séparation.

Il est décidé à vous louer ce logement aux conditions suivantes :

1° le desservant sera tenu de recevoir tous les enfants qui se présenteront à son catéchisme.

Ce catéchisme aura une durée maximum de deux ans pour chaque enfant la fréquentant.

La première communion devra lieu chaque année au plus tard le 10 juin.

Le bail à intervenir aura une durée d'un an seulement, moyennant le prix annuel de 250 fr.

En cas de non-acceptation, M. le desservant devra évacuer le presbytère dans le délai de quarante-huit heures après notification.

Votre réponse devra me parvenir ce jour avant midi.

Eglises fermées

On continue à polémiquer au sujet de la fermeture de l'église d'Azay-sur-Indre. Nous avons reproduit hier les explications du maire, qui déclarait que « peu au courant des formalités, il fit écrire au curé d'avoir à quitter le presbytère ; par erreur on mit : église ». Or, dans la lettre qu'il avait adressée au desservant d'Azay-sur-Indre, le maire invitait formellement le curé à quitter immédiatement et le presbytère et l'église. Il lui écrivait en effet textuellement :

J'ai l'honneur de vous informer que la commune prend possession, dès aujourd'hui, du presbytère et de l'église, que vous êtes invité à quitter de suite. En cas de refus de votre part, une contravention sera, conformément à la loi, dressée contre vous.

Bourg, 31 décembre.

A la suite de différends entre le curé et le Conseil municipal de Chailes-la-Montagne, dans l'Ain, l'évêque de Belley a pris la détermination de supprimer cette paroisse. Donc, par le fait de l'autorité ecclésiastique, la cure n'est plus célébrée à Chailes-la-Montagne.

Un archevêque qui pousse à l'insurrection

Toulouse, 31 décembre.

Le préfet de la Haute-Garonne avait été proposé de la garde des églises, envoyé aux maires la dépêche suivante :

Les édifices communaux comme les églises, avec leur jouissance et les objets les garnissant, ne sont pas placés sous séquestre, et il vous appartient dès lors d'assurer la gardiennage, tant pour les immeubles que pour les objets mobiliers qui y sont contenus.

L'archevêque de Toulouse a répondu par la décision que voici et qui vient d'être communiquée à tous les prêtres de son diocèse :

Nous apprenons qu'un certain nombre de maires ont reçu de l'administration des instructions à la suite desquelles ils prétendent se mettre en possession immédiate des clefs de l'église paroissiale et même de la sacristie. Les heures de la messe et d'ouverture sont, paraît-il, indiquées.

Ces instructions donnent à la loi de séparation une portée qu'elle n'a pas et montrent combien est outrée la prétendue liberté de culte qui devait être garantie aux catholiques.

Ainsi, l'administration des sacrements pendant la nuit aux malades en danger de mort serait gênée et pourrait être dangereuse. Ainsi, le prêtre ne serait plus le gardien de la sainte Eucharistie et des vases sacrés. Obéir à ces instructions et livrer l'église aux pillards serait impossible. Les prêtres devront s'y refuser.

Nous aimons à penser que la réflexion fera comprendre l'injustice des mesures proposées.

Si l'exécution en était poursuivie par la force, il nous en serait relevé, et dans ce cas l'église, où le prêtre n'aurait plus la liberté de son ministère, pourrait être interdite.

L'évêque d'Orléans condamné

Orléans, 31 décembre.

L'évêque d'Orléans, M. Touchet, et ses prêtres ou vicaires de la ville avaient été poursuivis, le 15 décembre, devant le tribunal de simple police, sous l'inculpation d'avoir célébré la messe sans déclaration.

Le jugement qui avait été renvoyé à une audience ultérieure a été rendu hier. L'évêque d'Orléans a été condamné à 5 francs d'amende et les onze prêtres chacun à 1 franc d'amende.

Dans le jugement qui concerne l'évêque, nous relevons les considérants suivants :

Attendu que M. Touchet n'a pas voulu profiter des avantages que lui offrait la loi du 29 janvier 1901 ;

Qu'il ne saurait être contesté que l'exercice du culte en lieu public, puisque pendant la durée de son ouverture, qui a lieu généralement du matin au soir, chacun a le droit d'entrer et de sortir librement ;

Attendu que les messes célébrées dans les églises sont généralement annoncées ou affichées ou tout au moins annoncées d'une façon quelconque ;

Attendu que le prêtre en officiant, quand il célèbre la messe en présence d'une assistance plus ou moins nombreuse, est l'auteur de ces réunions qui sont le caractère de réunion publique régie par la loi de 1881 ;

Attendu que M. Touchet, en procédant, alors qu'il le fait le 23 décembre, à la célébration de la célébration de la messe, sans que les prescriptions édictées par l'article 5 de la loi du 29 juin 1881 soient observées, a contrevenu à cette loi ;

Que M. Touchet a déclaré, en outre, qu'il assiste à quoi il a surpris, qu'il avait demandé l'ordre à son clergé de célébrer la messe comme par le passé et qu'il prenait toute responsabilité.

Séminaristes trop roués

Nantes, 31 décembre.

On a procédé à la prise de possession du grand séminaire des Couëts, à sept kilomètres de Nantes.

L'opération, qui avait été tentée il y a quinze jours, avait dû être remise, le serrurier ayant présenté un bail au nom d'un prêtre étranger au séminaire.

Les prêtres ont demandé à être touchés à l'épaule par les gendarmes pour paraître n'obéir qu'à la force.

Le serrurier a élevé cette fois qu'une protestation pour se plaindre qu'il n'avait pas été prévenu plus tôt et d'être allé chassé du séminaire sous la neige et le froid.

On a empêché de sortir une grande caisse remplie d'ornements d'église, réclamée par le receveur de l'enregistrement.

Presbytères moyennant un juste prix

Reims, 31 décembre.

Le Conseil municipal de Reims a décidé, hier soir, de proposer aux curés de Notre-Dame, de Saint-André, de Saint-Jacques et de Saint-Remi, la location des presbytères qu'ils habitent et qui sont devenus propriétés de la ville. Cette location est offerte à des prix variant entre 1.200 et 900 francs.

Les curés de ces paroisses ont été avisés de la décision du Conseil municipal.

Les curés à la caserne

Nancy, 31 décembre.

36 curés du département sont reçus leur feuille de route pour rejoindre, le 7 janvier, les garnisons d'Ecrouves, près Toul, et de Verdun, afin d'y complétier leur service militaire.

La loi Briand et le Vatican

Le Vatican attend que la nouvelle loi de M. Briand soit en vigueur pour prendre les mesures qui lui paraîtront opportunes. Il est encore indécis sur le point de savoir s'il enverra une lettre au cardinal Richard ou s'il promulguera une bulle.

Une des grosses difficultés à surmonter pourra naître du fait des communes ancien. où les églises devront rester fermées et les prêtres obligés d'organiser le culte privé. Le pape s'est préparé à cette éventualité, mais il est conscient des inconvénients qui résulteront par l'organisation du culte privé, et cela le préoccupe beaucoup.

La prochaine réunion des évêques

Rome, 31 décembre.

On ne sait pas encore spécialement quand aura lieu la nouvelle réunion des évêques français. Cependant on croit pouvoir dire qu'elle n'aura pas lieu avant le janvier prochain.

Au Vatican, on ne tient pas à se hâter, car cette réunion sera beaucoup plus importante que les précédentes. Par conséquent, Pie X entre bien réfléchir par les décisions qu'il devra prendre. Il faudra voir d'abord entre autres choses, comment fonctionnera la nouvelle loi de M. Briand.

La Chartreuse de Sélignat

Bourg, 31 décembre.

La chartreuse de Sélignat, porte de Bresse (Ain), a été adjugée pour 102.000 francs à Mr Bernard, de Lyon. On avait du [illegible] transformer la chartreuse en [illegible] il protesse par la force.